

DECISION N° DEC-2024-017

OBJET : TARIFS DROIT DE PLACE A COMPTER DE FEVRIER 2024

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
 (ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 2ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 10 % par an des tarifs existants ;

DECIDE

- De fixer comme suit, à compter du caractère exécutoire de la présente décision, les tarifs des droits de place et de stationnement sur le domaine public de la Commune :

FETE FORAINE :

Catégorie A : gros métier	269 €
Catégorie B : petit manège enfant ≤ 80 m ²	74 €
Gros manège enfants > 80 m ²	108 €
Type surf	176 €
Catégorie C : tir, confiserie	8 € Par mètre linéaire
Catégorie D : boîte à rire, palais des glaces	176 €
Kermesse, jeux vidéo	95 €

BROCANTE – MARCHES

emplacement jusqu'à 4 mètres	10 €
Par mètre supplémentaire	2 €

MARCHE HEBDOMADAIRE du mercredi et du samedi : tarifs en Euros applicables aux commerçants et marchands ambulants

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 06/02/2024



ID : 026-212601249-20240205-DEC_2024_017-AR

Type d'emplacement	Longueur	1m	2m	3m	4m	5m	6m	7m	8m	9m	10m
Emplacement simple											
	Prix du mètre non abonné	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Abonnement annuel	26	52	78	104	130	156	182	208	234	260
	Abonnement semestriel	13	26	39	52	65	78	91	104	117	130
	Abonnement trimestriel	7	14	20	26	33	39	46	52	59	65
Emplacement + électricité											
	Prix du mètre non abonné	1.5	3	4.5	6	7.5	9	10.5	12	13.5	15
	Abonnement annuel	39	78	117	156	195	234	273	312	351	390
	Abonnement semestriel	20	40	60	80	100	120	140	160	180	200
	Abonnement trimestriel	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100

FOOD TRUCK et assimilés 15€/le trimestre

CAMIONS vente au détail Objets divers 15€ par opération

TERRASSE et extension de commerce 0,75 € m²/mois

Extension de terrasse 1€ m²/mois

Forfait annuel raccordement électrique 100,00 €

Occupation pour chantier :
échafaudage, benne, tetc. 0,25 € m²/jour

ETOILE SUR RHONE,

Le 05 février 2024

Le Maire,

Françoise CHAZAL

